



Comment calculer la Taxe d'Aménagement :

C'est la Surface multipliée par la valeur de la taxe multipliée (le taux de la taxe de la commune + le taux du Conseil Départemental)

Sachant que pour 2026 :

La **valeur** est de **914 €**

Le **taux de la commune** est de **5 %**

Le **taux du Conseil Départemental** est de **2.5 %**

Si on nomme la surface : S et la Taxe d'Aménagement : TA

C'est donc

$$TA = S \times 914 \times (5 + 2.5) \%$$

A savoir que pour les 100 premiers m² la valeur est divisée par 2

Lors du dépôt d'un Permis de construire il faudra prévoir aussi le stationnement et en fonction du PLU qui détermine le nombre de stationnement :

2928 € x nombre de stationnement x (le taux de la taxe communale + le taux du Conseil Départemental) = taxe pour le stationnement

Il faut également prévoir la Redevance Archéologique Préventive (RAP) :

$$RAP = Surface \times valeur \times 0.69 \%$$

Exemple pour une maison de 125 m²

Pour les 100 premiers m² la valeur de la TA est divisée par 2 soit **914/2 = 457** :

$$100 (=S) \times 457 \times (5 + 2.5) \% = 3\,427,50 \text{ €}$$

Pour les 25 autres m² :

$$25 (=S) \times 914 \times (5 + 2.5) \% = 1\,713,75 \text{ €}$$

Pour les stationnements (souvent 3 prévus par le PLU mais cela dépend des zones et des constructions) :

$$2928 \times 3 \times (5 + 2.5) \% = 658,80 \text{ €}$$

Pour la RAP :

$$125 \text{ m}^2 (=S) \times 914 \times 0.69 \% = 788,32 \text{ €}$$

Pour une maison de 125 m² la TA demandée sera approximativement de $3\,427,50 + 1\,713,75 + 658,80 + 788,32 = 6588,37 \text{ €}$

(Approximativement car il peut y avoir quelques petites différences avec le calcul des impôts mais c'est à peu près la somme qui sera demandée)